



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**  
**Le Trois Juillet à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.  
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN,**
- **M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,**
- **M. TALABARD, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,**
- **Mme PÉRICHON,**
- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.**

**Absent :**

- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

**DATE DE  
CONVOCAION  
29 JUI 2023**

**DATE D'AFFICHAGE  
29 JUI 2023**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 18**

**OBJET : DÉCISION  
MODIFICATIVE N°2 AU  
BUDGET 2023.**

### **BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE n°13800 (n°2)**

Suite aux observations formulées par Monsieur KINDERSTUTH, Trésorier du Service de Gestion Comptable de Vichy, il convient d'opérer un réajustement des crédits car le montant budgété pour la reprise des résultats de l'année précédente doit être strictement égal au montant à réaliser :

- rajout de 0,65 € en recettes de fonctionnement sur l'article 002 : excédent de fonctionnement reporté, et en dépenses de fonctionnement sur l'article 022 : dépenses imprévues

- en recettes d'investissement : rajout de 0,29 € sur l'article 001 : excédent d'investissement reporté, et de 0,71 € sur l'article 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Rajout de 3 000 € sur le programme n°959 : équipements TIC 2023, pour l'achat d'un ordinateur pour le dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, et le remplacement de matériels informatiques obsolètes.

Les crédits nécessaires (2 999 €) sont prélevés sur les dépenses imprévues (article 020).

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 089 663,00	+ 0,65	2 089 663,65
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,65</b>	

.../...

## Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
022	Dépenses imprévues	130 000,00	+ 0,65	130 000,65
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,65</b>	

## Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
001	Excédent d'investissement reporté	159 561,00	+ 0,29	159 561,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	178 317,00	+ 0,71	178 317,71
<b>TOTAL</b>			<b>+ 1,00</b>	

## Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2183 / 959	Équipements TIC 2023	4 300,00	+ 3 000,00	7 300,00
020	Dépenses imprévues	199 026,00	- 2 999,00	196 027,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 1,00</b>	

**BUDGET ASSAINISSEMENT DE LAPALISSE n°13803 (n°1)**

Réajustement des crédits car le montant budgété pour la reprise des résultats de l'année précédente doit être strictement égal au montant à réaliser :

- rajout de 0,25 € en recettes de fonctionnement sur l'article 002 : excédent de fonctionnement reporté, et en dépenses de fonctionnement sur l'article 022 : dépenses imprévues

- rajout de 0,18 € en recettes d'investissement sur l'article 001 : excédent d'investissement reporté, et en dépenses d'investissement sur l'article 020 : dépenses imprévues.

## Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
002	Excédent de fonctionnement reporté	360 570,00	+ 0,25	360 570,25
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,25</b>	

## Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
022	Dépenses imprévues	5 300,00	+ 0,25	5 300,25
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,25</b>	

## Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
001	Excédent d'investissement reporté	30 752,00	+ 0,18	30 752,18
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,18</b>	

## Section d'investissement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
020	Dépenses imprévues	5 000,00	+ 0,18	5 000,18
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,18</b>	

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative n°2 au Budget 2023 telle qu'énoncée ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

10 JUIL. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

4 JUIL. 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le :

